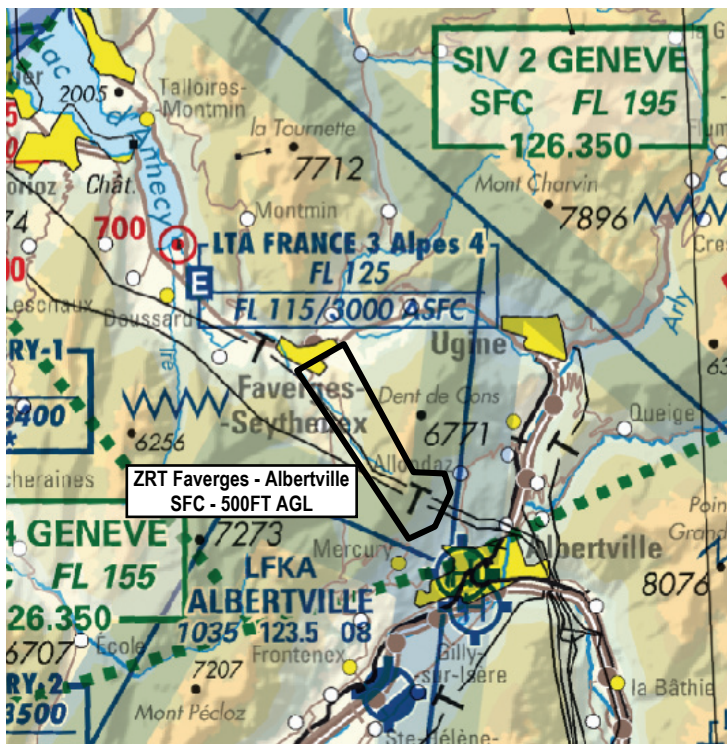


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) en FIR Marseille LFMM pour expérimentation d'un drone dans le secteur Faverges-Albertville

En vigueur : Du mercredi 27 novembre 2019 au mardi 26 mai 2020



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ
Vols d'expérimentation d'un aéronef circulant sans personne à bord

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Du 27 novembre 2019 au 28 février 2020 : du lundi au vendredi, 0700-1800
Du 1er mars 2020 au 29 mars 2020 : du lundi au vendredi, LS-30-0930 ; 1700-CS+30
Du 30 mars 2020 au 26 mai 2020 : du lundi au vendredi, LS-30-0830 ; 1600-CS+30

INFORMATION DES USAGERS
GENEVE INFO 126.350 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contournement obligatoire sauf pour : les aéronefs assurant les missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de lutte contre les incendies, de police et de sûreté aérienne lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT après contact avec le directeur des opérations.

SERVICES RENDUS
Information et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
45°44'43" N,006°17'17" E
45°45'17" N,006°18'48" E
45°42'22" N,006°20'50" E
45°42'19" N,006°21'50" E
45°41'54" N,006°21'59" E
45°41'10" N,006°21'26" E
45°40'55" N,006°20'35" E
45°44'43" N,006°17'17" E
SFC / 500 ft AGL

ORGANISME A CONTACTER
DIRECTEUR DES OPERATIONS, tél : 07.82.80.25.13